

Montréal, le 17 décembre 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75 boul. René Levesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2020 du Transporteur en vertu de l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a complété l'examen du rapport annuel du Transporteur en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

La Régie considère que le dossier est conforme, dans son ensemble, aux exigences de l'article 75 de la Loi, de même qu'aux exigences des décisions pertinentes. L'examen de la Régie l'amène à préciser ce qui suit.

La Régie constate que, dans ses suivis des projets d'investissement, le Transporteur précise les coûts finaux de certains projets en mentionnant, toutefois, que des activités de démantèlement seront réalisées postérieurement à la fin du projet. La Régie demande au Transporteur de préciser, dans le cadre de son prochain rapport annuel, le traitement des coûts de démantèlement afin d'identifier l'impact de ces activités sur le coût final présenté.

La Régie a aussi questionné le traitement règlementaire de certains coûts de travaux liés au projet d'intégration des parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2013-01 au réseau de transport (dossier R-3978-2016), considérant que certains travaux prévus à ce projet d'investissement relatifs au renforcement du réseau principal, autorisés par la décision D-2017-025, sont remplacés par des travaux prévus dans le cadre d'un nouveau projet au poste Jean-Jacques-Archambault à 735 kV<sup>1</sup>. La Régie demande au Transporteur, dans le cadre de l'éventuelle demande d'autorisation des travaux du

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0021](#), p. 20 à 23, R13.

futur poste Jean-Jacques-Archambault, d'identifier et mettre en contexte les coûts des travaux relatifs à l'ajout de la nouvelle plateforme de compensation série sur la ligne 7103 entre les postes de la Chamouchouane et de Duvernay, lesquels remplacent ceux identifiés dans le cadre du dossier R-3978-2016.

Veillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml